

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Transports - Mobilités

AUTORISATION

d'exercer la profession de transport public routier au moyen de véhicules motorisés

Vu les articles R.3211-7, R.3211-19 à R.3211-42 du Code des Transports ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier et aux modalités de la demande d'autorisation par les entreprises, notamment son article 1^{er} ;

Vu la demande en date du 25/04/2018 présentée par la SARL SAGNE,

La préfète de la région BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

AUTORISE

L'entreprise SAGNE

Domicile du siège social ou de l'établissement principal
RUE GAY LUSSAC
ZA LE CHAMP MALE
58640 VARENNES VAUZELLES

N° SIREN 508630217

Qui satisfait aux exigences d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle requises par les articles R.3211-7, R.3211-19 à R.3211-42 du Code des Transports,

A exercer la profession de transporteur public routier de marchandises, de déménagement et de loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules motorisés de tous tonnages.

Fait à DIJON le 31/05/2018



Pour le Préfet, par délégation,
Pour le Directeur Régional, par subdélégation,
Le Chef de Pôle Adjoint Gestion

Patricia LADANT

Horaires d'ouverture au public et réponses téléphoniques :

Dijon : 21 bd Voltaire - Besançon : 21 A rue Alain Savary
Accueil du public : Sur Rendez-vous uniquement
Réponses téléphoniques : les lundi, mardi, jeudi de 9h15 à 11h30/ 14h15 à 16h15 et le vendredi matin de 9h15 à 11h30
Adresse postale : DREAL BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
Service Transports Mobilités - Département Régulation des Transports
TEMIS, 17 E rue Alain Savary, CS 31269 - 25005 BESANCON CEDEX